



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Rapport des membres de la commission de sélection
Recrutement d'Adjoint administratif sans concours
Session 2016**

Les membres de la commission

- Valérie Bénézit, secrétaire générale adjointe, direction des relations et ressources humaines de l'académie de Limoges, présidente du jury
- Vincent Jolys, Directeur général des services de l'Université de Limoges
- Hubert Genon, secrétaire général DRJSCS du Limousin
- Isabelle Caperan, Responsable administrative et financière de l'ESPE de Limoges

La sélection sur dossier

Pour la session 2016, 5 postes étaient à pourvoir, dans les services académiques, les EPLE mais également à l'université. 762 candidats étaient inscrits. 518 ont déposé un dossier.

La sélection des dossiers a été opérée par la commission le 8 avril 2016. Les éléments discriminants qui ont été retenus pour examiner les dossiers sont les suivants, par ordre de priorité :

- Expérience durable, renouvelée et réussie dans des fonctions administratives
- Richesse de ces expériences et variété des postes occupés
- Compétences et acquis de cette ou ces expériences aisément transposables dans les métiers et postes à pourvoir
- Facultés d'adaptation aux métiers divers de l'administration
- Qualité et richesse du cv, qualités rédactionnelles

Il faut faire remarquer que de nombreuses candidatures étaient très éloignées du profil « administratif » et semblaient répondre à une recherche d'emploi, certes bien compréhensible, mais sans réflexion préalable sur les attendus réels de ce recrutement.

Compte tenu du nombre de dossiers présentés et du nombre de postes à pourvoir, la sélection des dossiers à retenir a été particulièrement complexe et difficile. Elle a été réalisée dans un premier temps sur les critères choisis, ce qui a permis de retenir une centaine de dossiers. Dans un 2^{ème} temps, ces dossiers ont fait l'objet d'un examen attentif et d'un classement, par au moins deux membres du jury. A l'issue de ce travail une trentaine de dossiers ont fait l'objet de discussions au sein du jury afin de retenir une vingtaine de dossiers pour l'entretien.

Compte tenu des critères de sélection, 21 candidats ont été retenus pour l'épreuve orale.

L'épreuve orale

L'épreuve orale s'est tenue le 30 mai 2016.

Sur les 21 candidats, 1 s'est excusé.

Les candidats ont été informés lors de la convocation qu'ils disposeraient de 5mn pour se présenter, et que 15 minutes seraient réservées à un échange avec les membres de la commission.

La présentation

Dans l'ensemble les candidats avaient préparé leur présentation, celle-ci était en principe construite. Cependant certaines suivaient une logique chronologique qui ne mettait pas en valeur les compétences et les expériences des candidats. Le temps imparti a été dans la grande majorité des cas, respecté.

La conclusion de la présentation aboutissait souvent à une perspective d'évolution sur une catégorie supérieure (accès au corps des SAENES en général), mais sans parfois de projection sur des fonctions. La

commission a donc interrogé les candidats sur ce dernier point pour évaluer le degré de réflexion de chacun sur son avenir dans l'éducation nationale.

Dans l'ensemble, les candidats étaient assez stressés par l'épreuve, mais tous ont réussi à gérer ce moment et la commission a été attentive à ne pas les déstabiliser.

Les échanges

La commission avait prédéterminé un panel de questions sur l'environnement professionnel actuel et futur du candidat :

- organisation et fonctionnement d'un EPLE, des services académiques (Rectorat, DSDEN), d'une université, etc.
- actualité de l'Education nationale
- statut du fonctionnaire, droits et obligations,
- actualité administrative plus large
- mise en situation professionnelle

...auquel venaient s'ajouter des questions liées aux points d'intérêt soulevés lors de la présentation.

Il faut remarquer qu'un bon nombre de candidats n'a pas été en mesure de répondre à des questions relativement simples concernant le milieu professionnel dans lequel ceux-ci exerçaient depuis plusieurs années (par exemple, méconnaissance du rôle du conseil d'administration pour un agent travaillant en EPLE).

Il est à noter également une méconnaissance presque générale des règles applicables aux fonctionnaires (statut, droits et obligations, etc.), ce qui interroge le jury face à des agents comptabilisant une expérience significative au sein de l'éducation nationale ou de l'université, et qui souhaitent devenir fonctionnaires.

A l'inverse, certains candidats avaient travaillé la plupart des points questionnés et ont apporté des réponses argumentées aux questions posées et ont su donner au jury l'envie de travailler avec eux.

La commission a également retenu les candidats présentant un potentiel d'évolution au sein de leur futur poste mais également dans l'Education nationale.

Au final, 10 ont été retenus et classés par la commission.

Les membres de la commission remercient les personnels de la DEC pour leur disponibilité et l'aide apportée dans l'organisation de ce recrutement.

La présidente de la commission,
Valérie Bénézit